

N° 13 – Conseil Municipal du 29 mars 2018

Budget primitif 2018 - budgets Ville, Journaux municipaux et stationnement"

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal : 39 conseillers municipaux

Effectif en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 38

Le jeudi 29 mars deux mille dix huit à 18 heures, le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 22 mars 2018 et sous la présidence de Monsieur Langlois Nicolas.

Sont présents : M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. JUMEL Sébastien, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BREBION Bernard.

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. VERGER Daniel, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme ANGER Elodie, Mme QUESNEL Alice, Mme ORTILLON Ghislaine, Mme JEANVOINE Sandra, M. BAZIN Jean, M. PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie, Mme FOURMENT Hélène.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEFEBVRE François, M. VERGER Daniel à M. DESMAREST Luc, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AVRIL Jolanta à Mme ROUSSEL Annette, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, Mme ANGER Elodie à Mme AUDIGOU Sabine, Mme QUESNEL Alice à Mme RIDEL Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTHIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard, PESTRINAUX Gérard à Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme LEVASSEUR Virginie à M. PETIT Michel, Mme FOURMENT Hélène à Mme OUVRY Annie.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Rapporteur : Marie-Catherine Gaillard

Vu :

- les articles L 2121-29, L 2312-1, L 2313-1 du code général des collectivités territoriales,
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « Notre »,
- le projet de Budget primitif 2018 et ses annexes,

Considérant :

- le Débat d'Orientations Budgétaires intervenu lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2018,
- la présentation du Budget Principal 2018 intervenue lors de la commission n° 1 du 19 mars 2018,

Les équilibres des budgets primitifs 2018 s'établissent ainsi :

Budget Principal

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

• Section de fonctionnement	52 103 877,00 €
• Section d'investissement	23 759 657,25 €

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	7 442 940,24 €	Produit des services	4 720 010,00 €
Charges de personnel	30 635 000,00 €	Impôts et taxes	29 702 115,00 €
Atténuation de produits	40 000,00 €	Dotations et participations	15 561 750,00 €
Autres charges de gestion courante	7 850 977,76 €	Autres produits de gestion courante	776 518,00 €
		Atténuation de charges	65 000,00 €
Total des dépenses de gestion courante	45 968 918 €	Total des recettes de gestion courante	50 825 393 €
Charges financières	1 027 000,00 €	Produits financiers	37 838,00 €
Charges exceptionnelles	204 413,00 €	Produits exceptionnels	827 100,00 €
Dotations ou provisions	80 000,00 €		
Total des dépenses réelles	47 280 331,00 €	Total des recettes réelles	51 690 331,00 €
Opérations d'ordre			
Virement à la section d'investissement	2 075 063,00 €		
Opérations de transfert entre sections	2 748 483,00 €	Opérations de transfert entre sections	413 546,00 €
Total des dépenses d'ordre	4 823 546,00 €	Total des recettes d'ordre	413 546,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	52 103 877,00 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	52 103 877,00 €

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement		Recettes d'équipement	
Immobilisations incorporelles	2 223 350,00 €	Subventions d'investissement	5 591 609,00 €
Subventions d'équipement versées	1 037 000,00 €	Emprunts	6 711 382,00 €
Immobilisations corporelles	1 430 388,00 €	Immobilisations en cours	190 000,00 €
Immobilisations en cours	12 655 000,00 €	Immobilisations incorporelles	122 000,00 €
		Subventions d'équipement	79 000,00 €
Total des dépenses d'équipement	17 345 738,00 €	Total des recettes d'équipement	12 693 991,00 €
Dépenses financières		Recettes financières	
Emprunt remboursement du capital	4 410 000,00 €	Dotations, fonds divers	2 485 000,00 €
Autres dettes assimilées	5 000,00 €	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00 €
Autres immobilisations financières	985 000,00 €	Autres immobilisations financières	60 747,00 €
Subventions d'investissement	6 000,00	Produits des cessions	3 097 000,00 €
Total des dépenses financières	5 406 000,00 €	Total des recettes financières	5 647 747,00 €
Opérations pour compte de tiers	50 000,00 €	Opérations pour compte de tiers	50 000,00 €
Total des dépenses réelles	22 801 738,00 €	Total des recettes réelles	18391 738,00 €

Opérations d'ordre			
Opérations de transfert entre sections	413 546,00 €	Virement de la section de fonctionnement	2 075 063,00 €
Opérations patrimoniales	544 373,25 €	Opérations de transfert entre sections	2 748 483,00 €
		Opérations patrimoniales	544 373,25 €
Total des dépenses d'ordre	957 919,25 €	Total des recettes d'ordre	5 367 919,25 €
TOTAL INVESTISSEMENT	23 759 657,25 €	TOTAL INVESTISSEMENT	23 759 657,25

Budget "Journaux Municipaux"

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	79 900,00 €	Produits des services	39 700,00 €
		Dotations & participations	40 300,00 €
Total des dépenses de gestion courante	79 900,00 €	Total des recettes de gestion courante	80 000,00 €
Charges exceptionnelles	100,00 €		
Total des dépenses réelles	80 000,00 €	Total des Recettes réelles	80 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	80 000,00€	TOTAL FONCTIONNEMENT	80 000,00 €

Budget "Stationnement"

Le budget 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 580 288,62 €	Produits des services	494 643,56 €
Charges de personnel	198 930,00 €	Impôts et taxes	1 287 310,00 €
Autres charges de gestion courante	1 891,00 €	Autres produits de gestion courante	1 005,86 €
Total des dépenses de gestion courante	1 781 109,62 €	Total des recettes de gestion courante	1 782 959,42 €
Charges exceptionnelles	45,80 €		
Total des dépenses réelles	1 781 155,42 €	Total des Recettes réelles	1 782 959,42 €
<u>Dépenses d'ordre</u>		<u>Recettes d'ordre</u>	
Virement à la section d'investissement	1 445,00 €	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 377,00 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 736,00 €		
Total des dépenses d'ordre	4 181,00 €	Total des recettes d'ordre	2 377,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 785 336,42 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 785 336,42 €

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	5 304,00 €	Subventions d'investissement	3 500,00 €
Total des dépenses d'équipement	5 304,00 €	Total des recettes d'équipement	3 500,00 €
<u>Dépenses d'ordre</u>		<u>Recettes d'ordre</u>	
Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 377,00 €	Virement de la section de fonctionnement	1 445,00 €
		Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 736,00 €
Total des dépenses d'ordre	2 377,00 €	Total des recettes d'ordre	4 181,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	7 681,00 €	TOTAL INVESTISSEMENT	7 681,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les budgets primitifs 2018 de la Ville de Dieppe, des "Journaux Municipaux" et du "Stationnement".

Vote :

- 30 voix "Pour" : groupe des "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe" (25), groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire" (5),
- 8 voix "Contre" : groupe "Unis pour Dieppe" (2), groupe "Dieppe au Coeur" (6).

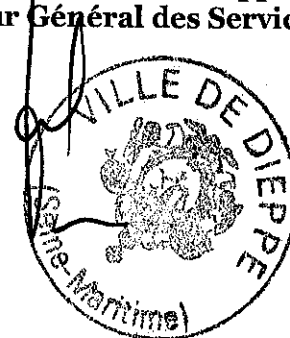
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Par délégation du Maire de la Ville de Dieppe,
François Boudier, Directeur Général des Services**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Préfecture :

Publication :

Notification :



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire